



Madame le Maire de Lille, Martine AUBRY
Place Augustin Laurent
59000 Lille

Objet : Proposition d'un travail partenarial sur le stationnement à Lille.

Lille, le 24 janvier 2024

Madame le Maire,

Nous avons pris connaissance récemment d'une pétition lancée par des habitant-es des rues Samain, Lyon et Marseille, situées à Moulins, pour dénoncer la suppression des places de stationnement sur l'un des côtés de ces trois rues¹, un secteur concerné par l'extension du stationnement payant.

Le stationnement à cheval sur les trottoirs ne respectait pas la largeur réglementaire. Il permettait difficilement aux piétons de cheminer et ne permettait pas aux personnes en fauteuil roulant ou aux familles avec poussettes de circuler.

Cependant l'un des faits notables de cette pétition est la date à laquelle cette décision doit s'appliquer : le 19 janvier, ce qui ne laisse pas le temps aux riveraines et riverains de se préparer à cette évolution.

Nous sommes convaincus que si la Ville prenait le temps de recevoir ces habitant-es, ils et elles comprendraient l'intérêt de ces mesures. Nous suggérons donc de lancer un travail partenarial avec les riverain-es.

La loi L442-6-2 du code de la construction et de l'habitation stipule que la location d'un logement locatif du parc social ne peut être conditionné à la location d'une aire de stationnement². Après avoir proposé une place de stationnement non utilisée aux autres locataires, le bailleur peut la proposer à tout autre personne. Ces aires de stationnements inutilisées pourraient accueillir une partie, voire l'ensemble des véhicules qui ne pourront plus se garer rues Samain, Lyon et Marseille.

Dans ce cas très précis, il existe à moins de 200 mètres à peine de ces rues un parking en ouvrage inutilisé en face du 80 rue de Condé. Ce parking, construit pour la résidence située rue Duguesclin, propriété du bailleur Logis Métropole, n'est plus utilisé depuis plusieurs années maintenant. La réouverture représenterait une réponse opérationnelle aux besoins de stationnement des résidentes et résidents des rues alentour.

¹ [Lille : « On va payer sans pouvoir se garer ! », une pétition lancée dans des rues de Moulins - La Voix du Nord](#)

² [Article L442-6-4 - Code de la construction et de l'habitation - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)




Nous suggérons donc d'associer les bailleurs sociaux au travail partenarial sur le stationnement à Lille. Dans la ville, de nombreux parkings comme celui en face du 80 rue de Condé sont aujourd'hui murés et inutilisés. Les fermetures sont la conséquence notamment d'une possibilité de stationnement gratuite sur le domaine public (la dégradation des derniers véhicules stationnés et l'absence d'entretien ont parachevé ces fermetures).

A l'heure de l'extension du stationnement payant (après Moulins, les quartiers de Bois-Blancs, Saint-Maurice Pellevoisin et Fives vont devenir payants en 2024), il apparaît plus qu'opportun de réfléchir à des solutions de stationnement en dehors de l'espace public et de mobiliser les capacités aujourd'hui inutilisées.

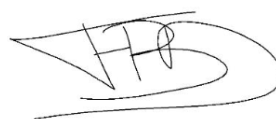
Nous vous invitons rapidement à inciter et accompagner les bailleurs sociaux qui possèdent des parkings en ouvrage aujourd'hui fermés à travailler à leur réouverture.

Dans l'espoir que vous accédiez à notre demande, veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Stéphane BALY, Faustine BALMELLE,
co-président.es du groupe Lille Verte



Stéphane Baly



GRUPE DES ÉLU-ES ÉCOLOGISTES DE LILLE



www.lilleverte.fr

